Où se rendre pour obtenir le passeport biométrique ?

Centre de biométrie, Voie du Chariot 3, Lausanne
Quartier du Flon

Parkings : Centre, Rôtillon, St-François, Grand-Chêne, Montbenon

Bus, Métro M1, M2, TL

Heures d'ouvertures du Centre sous réserve de modifications
(consulter notre site www.biometrie.vd.ch) **:**

Lu-ve 7 h 30 – 17 h 30 non-stop
Sa 7 h 30 – 16 h 30 non-stop
Di fermé

Heures d'ouvertures du Call Center
Lu-ve 8 h 00 – 12 h 00 13 h 30 – 17 h 00
tél : 0800 01 1291

Demande de rendez-vous
www.biometrie.vd.ch

Copyright : Etat de Vaud, Département de l'Economie et du Sport, Service de la population, Beaulieu 19, 1014 Lausanne
Réalisation : bilateralsa.ch

Adresses et téléphones utiles

Centre de biométrie, Voie du Chariot 3, 1014 Lausanne
tél : 0800 01 1291

Site pour effectuer sa demande de passeport biométrique :
www.biometrie.vd.ch

Site de la Confédération :
www.passeportsuisse.ch

Pour toute question concernant l'établissement du passeport biométrique dans le canton de Vaud :
info.passeport@vd.ch
tél : 0800 01 1291

canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE MARCHE À SUIVRE

Information générale

Le Centre de biométrie et des documents d'identité du canton de Vaud a le plaisir de vous accueillir sur son site à Lausanne et de vous communiquer toutes les informations pratiques vous permettant d'obtenir des documents d'identité suisses.

Depuis le 1er mars 2010, tous les nouveaux passeports émis en Suisse sont des passeports biométriques.

Cependant, les passeports émis avant cette date restent valables jusqu'à leur date d'échéance. C'est par conséquent la date de validité de votre passeport actuel ainsi que votre destination de voyage qui détermineront si celui-ci est suffisant ou si un passeport biométrique est nécessaire.

Comment faire pour obtenir le passeport biométrique ?

Par Internet

La démarche est à la fois simple, rapide et efficace. La procédure est la suivante :

1) enregistrer votre demande de passeport biométrique en ligne (24h/24) à l'adresse www.biometrie.vd.ch
2) une fois votre demande enregistrée, vous recevrez un formulaire à remplir. Après l'enregistrement de votre demande, vous recevrez une confirmation à votre adresse e-mail, confirmation qui vous permettra de prendre rendez-vous, également par Internet, au Centre de biométrie pour l'enregistrement de vos données biométriques (photo, empreintes digitales et signature).

Par téléphone

Les personnes ne disposant pas d'Internet ont la possibilité de faire enregistrer leur demande de passeport biométrique par téléphone au 0800 01 1291. Un rendez-vous au Centre de biométrie leur sera fixé.

ATTENTION : les personnes qui se présentent au Centre de biométrie sur rendez-vous ont la priorité sur celles qui n'ont pas enregistré leur demande et dès lors pas reçu de rendez-vous.

CELLES-CI COURENT LE RISQUE D'UNE ATTENTE PROLONGÉE !

La suite

Vous ne pourrez pas posséder deux passeports en même temps. En principe, vous devrez rendre l'ancien passeport le jour de votre passage au Centre de biométrie. Votre nouveau passeport vous sera alors envoyé sous pli recommandé directement à domicile dans les 10 jours ouvrables.

Cependant, si vous êtes dans l'obligation d'utiliser votre ancien passeport, vous pourrez exceptionnellement le conserver jusqu'à l'obtention du nouveau, ce dernier vous étant remis en échange au Centre de biométrie.

Quelles sont les données personnelles indispensables pour enregistrer sa demande de passeport biométrique ?

- Nom(s)
- Prénom(s)
- Taille (dès 14 ans)
- Date de naissance
- Lieu de naissance (ville/canton – ville/pays)
- Lieu d'origine suisse

Documents supplémentaires pouvant vous être demandés en fonction de votre situation personnelle : jugement de divorce définitif et exécutoire, décision judiciaire liée à une séparation et une autorité parentale dévolue. En cas d'autorité parentale partagée, fournir la procuration signée du parent absent ainsi que la copie de sa pièce d'identité. Décision de curatelle avec autorisation signée du curateur, décision de naturalisation ainsi qu'un document d'identité du pays d'origine, décision de changement de nom ou prénom.

Le centre de biométrie se réserve le droit de demander des documents supplémentaires.

Combien coûte le passeport biométrique et quelle est sa durée de validité ?

	Carte d'identité Demandée auprès de la Commune	Passeport Demandé auprès du Centre	Passeport + carte d'identité Demandés auprès du Centre	Passeport provisoire Demandé auprès du Centre
Enfants*	35.–	65.–	78.–	100.–
Adultes*	70.–	145.–	158.–	100.–

*Passeport : enfants = personnes âgées de moins de 18 ans
adultes = personnes âgées de 18 ans et plus

Frais d'envois de 5 francs par document d'identité inclus. Les paiements en espèce ou par carte de débit/crédit sont acceptés.

Validité : 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les enfants.

Comment cela se passe-t-il pour les familles ?

Tous les membres d'une même famille désirant voyager dans un pays exigeant le passeport biométrique doivent posséder chacun leur passeport biométrique. **Cela signifie que parents et enfants – bébés y compris – doivent se présenter en personne pour enregistrer leurs données personnelles (photo, empreintes digitales et signature) au Centre de biométrie de Lausanne.**

Pour quels pays faut-il une carte d'identité, un passeport, un visa ?

Ces renseignements sont fournis par l'ambassade, le consulat du pays concerné ou par les agences de voyage.
Voir : www.eda.admin.ch/eda/fr/home/reps.html

Y a-t-il des changements pour la carte d'identité ?

Contrairement au passeport, la carte d'identité actuelle n'est soumise à aucun changement. Elle continuera à être émise sans données biométriques. Sa commande sera enregistrée par le contrôle des habitants de votre commune de domicile ou, pour les habitants de Lausanne, par le Centre de biométrie.

Perte d'un document d'identité

Nous attirons votre attention sur l'obligation faite à l'article 8 de la LDI, de signaler exclusivement auprès d'un poste de police suisse la perte ou le vol de tous types de documents d'identité.

Passeport provisoire

Le passeport provisoire est accordé que si l'urgence de la situation peut être démontrée. La demande doit être présentée directement au Centre avec tous les documents nécessaires. Son prix est de CHF 100.–. Un rendez-vous n'est pas nécessaire. Cependant, le temps d'attente est indéterminé.

A relever, encore, que ce document n'est pas biométrique et ne permet pas de se rendre sans visa dans un pays exigeant un passeport biométrique. Certains pays ne reconnaissent pas le passeport provisoire comme document d'identité valable. **Les conditions d'entrée des pays de destination et de transit sont à contrôler auprès des ambassades ou des consulats des pays concernés.**